

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures ,
le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,**

Etaient présents : Monsieur Laurent PLANTIER, Madame Isabelle CONSTANS, Stéphane BERARD,
Adjointes au Maire

Monsieur COING Yves, Madame PAINTER Frédérique, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur PAQUIEN
David, Madame MATHIEU-VILLARD Valérie, Madame VALENTIN Lydie, Conseillers Municipaux,

Etaient excusés : Mme Elfi SEYVET, 1^{ère} adjointe, M. Maxime POITHIER, conseiller municipal, Mme
Céline DINIS, conseillère municipale.

Pouvoir : M. Maxime POITHIER a donné pouvoir à M. Laurent PLANTIER

En début de séance, nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : Le 14 octobre 2021

Un scrutin a eu lieu, M. David PAQUIEN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 14
septembre 2021

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

- **Travaux de rénovation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste Point sur
les travaux, réunions de chantier**

Réunion de chantier du 5/10/2021 : en présence coordonnateur S.P.S. et architecte BF
Lot 00 Echafaudages : Début du montage le 20/09/21. Etudier le coût de 2 solutions
d'un échafaudage intérieur : échafaudage total avec un platelage. Echafaudage
périphérique et platelage général derrière l'autel et sur la mezzanine (le peintre fait la
partie centrale avec des tours). Donner approximativement la fin de l'échafaudage du
clocher. Besoin d'alimentation électrique pour installation treuil (clocher).

Lot 01 G.O. Maçonnerie : Faire en urgence l'alimentation électrique du chantier.
Commencer le piquetage et le relevé des façades (à remettre à la prochaine réunion).
Les WC de chantier n'étant pas installés, la mairie met à disposition du personnel du
chantier les WC Public.

Lot 02 Charpente bois : Mettre un zinc sur la corniche au dessus du portail principal.

Lot 03 Couverture tuiles & ardoises : Rappel type de tuiles suivant CCTP, gamme Ste
Foy pressée rouge nuancée. Observation de l'entreprise faite sur problème
d'écartement des liteaux existants par rapport à la dimension des tuiles préconisées

mais identiques à l'existant. Rappel type d'ardoises suivant CCTP, modèle CUPA 4, dimension à vérifier sur site par l'entreprise et suivant pente. Compte tenu des délais d'approvisionnement, la commande est à passer d'urgence. Commencer le travail du clocher dès la fin de l'échafaudage.

Lot 04 Plâtrerie – Peinture : mise au point à faire sur échafaudage intérieur final avec le lot échafaudage et utilisation nacelle ou complément d'échafaudage par le présent lot.

Lot 05 Vitraux : faire venir à la prochaine réunion M. THOMAS pour réceptionner les accès aux vitraux demandés à l'entreprise d'échafaudage.

Réunion de chantier du 19/10/2021 :

Lot 00 Echafaudages : le montage extérieur sera terminé semaine prochaine.

Echafaudage intérieur, une recherche de solution est en cours pour compléter le dispositif prévu. La durée d'utilisation de l'échafaudage intérieur pourrait-être ramenée à 2 mois (au lieu de trois) début du montage début février 2022.

Lot 01 G.O. maçonnerie : la demande de compteur de chantier a été faite, branchement sous 15 jours. Les relevés de façade ont été effectués. La corniche au dessus de la porte d'entrée est en très mauvaise état ce qui pose problème pour sa restauration comme à son origine. Une gargouille vient de se casser.

Lot 02 & 03 charpente bois couverture tuiles : la grue va t'être installée début novembre.

Lot 04 plâtrerie peinture : mi-février durée 1 mois 1/2

Lot 05 vitraux : les 2 vitraux cassés façade ouest qui doivent-être reconstruits seront démontés prochainement de l'intérieur.

Monsieur le Maire précise qu'une grue va être installée sur la place de l'Eglise pour les besoins de la charpente/couverture.

L'arrivée de M. MOURRARD Michel, conseiller municipal à 19 h 17 modifie en ce sens le nombre des votants :

Présents : 11

Votants : 12

- **Aliénation d'un tronçon du CR 31 suite à l'extension de la carrière Bard,**

Délibération de vente aux Etablissements BARD au prix de 1 € symbolique

M. le Maire rappelle que suite à l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, le tronçon du CR31 (A - B) n'est plus utilisé par le public du fait de la création d'un nouveau tronçon de chemin plus à l'ouest (A - C - D - B).

Les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquiescer le tronçon de chemin concerné. Chaque propriétaire a transmis un courrier pour faire part de leur renonciation à l'acquisition de la partie de chemin le concernant.

Considérant que la procédure de désaffectation et d'aliénation du tronçon A - B dont les caractéristiques sont les suivantes : dimensions du chemin, soit 3,50 m de largeur et 359 m de long)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité suivante :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente à 1 euro symbolique ;
- **DECIDE** la vente du chemin rural aux Etablissements BARD, au prix susvisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

- **Travaux d'enfouissement des containers semi enterrés (CSE) par VALENCE ROMANS AGGLO (VRA)**

L'acquisition des parcelles aux propriétaires pour les hameaux de PEROUX et CHATILLON ayant été faite (actes signés le 24/09/2021), l'entreprise BOISSET TP qui intervient pour le compte de VRA va prochainement commencer les travaux.

Pour Peroux (Volay) les services de VRA vont demander l'autorisation au département de buser le fossé. Pour la création des 2 plateformes, après rencontre avec le département, il y aura besoin d'un marquage au sol (flèche blanche).

Pour le site « route de la plaine » le retrait de la haie et l'évacuation des déchets seront à la charge de la commune. Le parking sera ensuite réaménagé. Une demande d'éclairage public avec deux nouveaux candélabres doubles a été déposée auprès de VRA afin d'éclairer à la fois la chaussée et le parking.

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs hermétiquement fermés avant d'être déposées dans les conteneurs, sacs d'un volume maximum de 50 litres. La mise en service des C.S.E. est prévue avant la fin de l'année. Le tri sélectif évoluer, nous pouvons utiliser indifféremment les conteneurs jaunes ou bleus pour nos dépôts d'emballages et papier. Pas de changement pour le verre qui va dans le conteneur vert.

L'arrivée de Mme FAURE Anne-Laure , conseillère municipale à 19 h 30 modifie en ce sens le nombre des votants :

Présents : 12
Votants : 13

- **Projet d'aménagement et sécurisation du village avec le CAUE**

Afin de sécuriser et aménager le village, M. le Maire propose de faire intervenir le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, Urbanisme et de l'Environnement) pour l'accompagnement de l'aménagement du village afin de garantir la sécurité routière de la traversée. Pour cela la commune devra adhérer au C.A.U.E. Un RDV est fixé le 18/11/2021 à 14h30.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Le CAUE fournit aux personnes qui le désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte aide à la décision et conseils à des publics variés : particuliers, élus ou services de l'État, professionnel (architecte, artisan...), enseignant, etc.

II - FINANCES

BUDGET COMMUNAL : Décisions modificatives B.P. 2021

DM N° 3 POUR :

Nécessité d'amortir la subvention équipement pour les années 2020 et pour les années futures, En raison de l'absence de prévisions budgétaires pour amortir l'Attribution de Compensation d'Investissement versée par notre commune au titre du transfert de la compétence « eaux pluviales » à l'agglo Valence Romans Agglo

Et Absence de prévisions budgétaires au chapitre 014 : L'inscription du prélèvement opéré au titre du FPIC est à effectuer dans le budget communal au compte « 739223 ». Le versement de la somme de 176 € s'effectuera en une seule fois avant le 30/11/2021

DM N° 4 POUR :

Absence de prévisions budgétaires au chapitre 041 pour intégrer une étude faite en 2019 et qui pourra donner lieu à récupération du FCTVA

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions qui ont été faites sur les projets suivants :

- Sécurisation des bâtiments : l'école du haut, du bas et Kaliwali (au titre de 2021)
- Rénovation et aménagement du lavoir (2022)
- Création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports (2022)

TARIFS 2022 pour :

- Les locations de la salle Daniel ARDIN,
- Tarifs concessions au Cimetière et colombarium,
- Tarif buvette et boulodrome pour club de pétanque,
- M. Laurent PLANTIER adjoint informe le conseil municipal que le Président de l'association « Les Pieds Tanqués » devrait démissionner de son poste lors de la prochaine assemblée générale. Pour l'instant les tarifs pour la buvette et le boulodrome sont reconduits.
- Droit de place emplacement taxi,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter ces tarifs et de les reconduire à l'identique pour 2022.

Point sur la rencontre avec M. CUILLERIER de la DGFIP du 19 octobre 2021

Depuis le 1/09/2021 notre commune ne dépend plus de la trésorerie de Romans mais du SGC Service Gestion Comptable. Un nouveau service a été créé, le CDL (Conseillers Décideurs Locaux).

A compter du 1/01/2022 passage à la comptabilité M57 (généralisation au 1/01/2024). Pour cela il conviendra de nettoyer et mettre à jour au préalable l'inventaire des comptes de bilan dans la comptabilité M14.

La convention PAYFIP titres pour notre collectivité a été signée (obligation au 1/07/2022 d'offrir un moyen de paiement dématérialisé à nos débiteurs).

III - CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION

- CONVENTION « Adhésion au pôle archives, numérisation et RGPD »
La commune a une convention avec le CDG pour ses archives depuis déjà quelques années.

Le centre de gestion (CDG 26) nous propose une nouvelle convention unique en archives, numérisation et Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) pour 3 ans pour 4 journées par an à partir du 01/01/2022. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à cette convention.

- CONVENTION UNIQUE SANTÉ et SECURITE au TRAVAIL (01/2022 – 01/2024)

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'exécution et financières de l'offre de services à la santé et- sécurité au travail proposée par le CDG 26. Cette convention globale permet une prise en charge globale et pluridisciplinaire des situations de travail.

La convention comprend les missions des médecins de prévention et des infirmiers en santé au travail. Les missions de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), actions de conseils et d'assistance, de formation (Agent de Prévention), la psychologie du travail et des organisations (à ce sujet l'évaluation des RPS des agents aura lieu le 16/11/2021). Coaching individuel et collectif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à cette convention.

IV - NUMEROTATION POSTALE

- Monsieur le Maire rappelle l'importante d'avoir une adresse précise notamment pour le raccordement à la fibre. Cette création de nouvelles adresses fait suite à de nouveaux permis d'aménager et permis de construire.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer les nouvelles adresses suivantes :
 - Rue du gognard n° 145 D (ABC existent déjà)
 - Impasse des Noyers n° 43
 - Chemin aux Morilles n° 150 et 140
 - Rue des Artisans n° 490 A, B,C et 494

V - CONVENTIONS DIVERSES

- CONVENTION de Servitude ENEDIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle WA 97, lieudit Rochinard. Afin de supprimer les lignes aérienne HTA et enfouir en souterrain un forage dirigé est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Prévision des travaux entre le 25/10 et le 30/11/2021.

- CONVENTION avec le SDED :

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes : raccordement au réseau BT pour alimenter la construction située rue des Luts, à partir du poste Gognard. Dépense prévisionnelle 13256,85 €, financements mobilisés par le SDED 10736,60 €,

reste à charge 2520,25 €. En application de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme et conformément à l'avis du SDED en date du 15/09/2021, l'extension du réseau électrique sera à la charge du pétitionnaire.
Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer la convention avec le SDED et celle avec le pétitionnaire.

VI - DOSSIERS CONTENTIEUX :

- Décision cour administrative d'appel de Lyon
Concernant le dossier « Gonnin », arrêt favorable, la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté la requête des appelants. Les frais de défense restent néanmoins à la charge de la commune. Les époux Gonnin disposent désormais d'un délai de 2 mois pour éventuellement former un pourvoi en cassation devant le conseil d'état.
- Expertise judiciaire malfaçons Salle Daniel ARDIN
Notre avocat Me LAMMARA entreprend les démarches auprès des conseils des entreprises afin de savoir si celles-ci sont disposées à intervenir pour reprendre les désordres et malfaçons décrits par l'expert judiciaire, et à rembourser au prorata le coût de l'expertise judiciaire dont l'avance a été mise en charge de la commune (7500 €).

VII - COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- Réunion du Comité syndical du SIVOS le 21/09/2021

La présidente du SIVOS, Mme VILLARD expose au Conseil Municipal les principaux points évoqués à cette réunion et précise que les travaux d'entretien de l'école sont répartis entre les 3 communes de CHATILLON SAINT JEAN, PARNANS et TRIORS.

Cantine Kaliwali : Une demande a été faite pour modifier l'agrément départemental pour passer de 30 à 36 enfants de - de 6 ans à la cantine. Une visite des locaux a eu lieu pour évaluer les possibilités.

La réponse sera connue vraisemblablement dans une quinzaine de jours.

- Réunion de la commission de suivi sur le le SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie) du 4/10/2021

La commune était représentée par M. Michel MOURRARD. 19 communes ont répondu favorablement à la proposition du SIEH et ont constitué avec ce dernier un groupement de commande dont l'objet est le suivant :

- Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Syndicat (SDAEP),
- Réalisation des Schémas Communaux de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI).

La proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur l'appui technique et administratif au groupement pour l'élaboration des SCDECI.

L'assistance à la sollicitation des subventions (80 %) auprès du Département pour le financement de cette étude : éléments financiers pour

chaque commune, document type et note explicative ; Chaque commune déposera sa demande auprès du Département.

Une tranche optionnelle qui permettra notamment l'assistance technique individuelle des communes qui en ferait la demande, comprenant la participation à la réunion de restitution finale entre le bureau d'études et la commune et la relecture de son rapport final.

Montant total de la tranche ferme : 11 994,50 € HT, montant des tranches optionnelles : 8 120,50 €. Soit un total de 20 115,00 € HT.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur organisation de la distribution des colis de NOEL aux Chatillonnais de + de 66 ans : la distribution des colis aura lieu le 11 décembre prochain à la salle Daniel ARDIN.
- Manifestations culturelles :
 - bilan Chemin des Artistes très satisfaisant pour une première fois à CHATILLON SAINT JEAN-
 - à venir : Compagnie Enchantée le 27 novembre 2021 Salle Daniel ARDIN
- Cérémonie du 11 novembre 2021, elle aura lieu à 11 h 45 – les véhicules garés devant le monument aux morts devront libérer les places, la petite réception traditionnelle qui la clôture aura lieu Salle Daniel ARDIN,
 - La mise en place des illuminations de NOEL et leur mise en service aura lieu le samedi 27 novembre 2021. Leur déconnexion : le 10/01/2022
- P.C.S. : Une présentation du Plan Communal de Sauvegarde sera faite au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.
- Le maire informe le Conseil Municipal de l'achat de 2 défibrillateurs supplémentaires qui seront installés à la salle Daniel ARDIN et au terrain de rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20

Prochaine réunion le lundi 15/11/2021

